



ACTE D'ENGAGEMENT SIMPLIFIE Valant règlement de consultation

Réalisation de capsules vidéo

1. Dénomination des cocontractants

Pouvoir adjudicateur

Eric DUBOURGNOUX
Président de la Formation
Formation Grand Cycle de l'Eau
Syndicat mixte du Parc naturel régional Livradois-Forez (SMPNRLF)
Maison du Parc
63880 SAINT-GERVAIS-SOUS-MEYMONT

Agissant en vertu de la délibération du 16 octobre 2020 et de l'arrêté de délégation de fonction du 6 octobre 2021.

Cocontractant (à renseigner par l'entreprise)

Nom :

Adresse :

SIRET :

Possibilité de répondre au marché dans le cadre d'un groupement ou par le biais d'une sous-traitance.
Dans ce cas, identifier chacun des membres du groupement ou sous-traitant (formulaires DC1-DC2- DC4).

2. Procédure de passation

Marché à bons de commande passé en procédure adaptée selon les articles L 2123-1 et R 2123-1 à R 2123-7 du code de la commande publique.

3. Contexte de la consultation

Le Syndicat mixte du Parc naturel régional Livradois-Forez réalise, dans le cadre de l'exercice de sa compétence GEMAPI (gestion des milieux aquatiques et prévention des inondations), des actions en faveur de la restauration des milieux aquatiques sur le bassin versant de la Dore (zones humides, cours d'eau, mares ...). En plus de ces travaux, des animations sont organisées, notamment dans le cadre des journées mondiales sur les mêmes thématiques.

Lors de la première programmation de travaux, entre 2020 et 2025, dans le cadre du Contrat territorial Dore, plusieurs films courts ont été réalisés pour valoriser certaines opérations. Ces vidéos ont été diffusées lors de réunions de pilotage et sur les réseaux sociaux du Parc à destination du grand public :

- Les puzzles de la nature : <https://youtu.be/jZWhYw-1LZw?si=JBnL1YtE-gebO9ex>
- La restauration morphologique de la Dore au plan d'eau des peupliers :
https://youtu.be/ttrpktPJiAq?si=3PwmXexQgSkkTp_f

- Le programme Dore j'aDore : https://youtu.be/zxm8RQ8_RAc?si=Ddf0UAyanJUIDuJV
- Les trames verte bleue et noire : https://youtu.be/VuW6HnGnosI?si=GTiKh-nbSxoDCf_4
- La renaturation du Vauziron à Châteldon :
<https://youtu.be/PPF306SNYoo?si=YEVsNMxPvcqnimWA>
- Les zones humides : <https://youtu.be/SifkFpzOEFM?si=t4sDMbBLk0TFKog>

Les actions engagées sont parfois de courte durée, il peut s'agir d'une animation sur une journée ou d'un temps fort de travaux comme par exemple la remise en eau d'un chantier rivière qui peut durer une heure. Dans le cadre du nouveau programme « Accord de territoire bassin versant de la Dore » pour la période 2026 à 2028, la volonté est de réaliser des vidéos très courtes avec des captations par drone, accompagnées de quelques textes explicatifs afin de diffuser les films des actions réalisées plus souvent et plus rapidement sur les réseaux sociaux.

4. Objet de la consultation / durée

Le prestataire retenu devra réaliser des capsules vidéo afin de valoriser plusieurs actions de l'Accord de territoire sur la période 2026-2028, à destination du grand public. Elles seront diffusées sur les réseaux sociaux du Syndicat mixte du Parc : Facebook, Instagram et LinkedIn.

Chaque vidéo fera l'objet d'une thématique spécifique liée à chaque action mise en avant et précisée à chaque bon de commande.

Exemple d'actions :

- Renaturation d'un cours d'eau
- Restauration d'une zone humide
- Travaux de restauration de cours d'eau
- Journée mondiale des zones humides
- Conférence biodiversité
- ...

Descriptif et format de la vidéo

Il est attendu du prestataire pour chaque vidéo :

- Format de moins d'une minute
- Captation en format 9/16^{ème} pour les réseaux sociaux
- Captation audio lors du tournage lors des interventions
- ½ journée par captation vidéo
- Prise de vue drone (vidéo et fourniture de photos au maître d'ouvrage libre de droit)
- ½ journée de montage
- Montage dynamique et cohérent entre les vidéos : conception d'une accroche, intégration d'éléments textuels et graphiques
- Intégration d'un générique de fin : crédits, réalisation, maître d'ouvrage, financeurs logos ...
- Résolution full HD

L'objectif étant d'avoir des vidéos courtes, avec un montage rapide, il est attendu du prestataire une disponibilité pour les captations et une rapidité dans le montage et la finalisation des vidéos.

Modalités d'échange

Pour assurer la réussite de ce projet, le Parc naturel régional Livradois-Forez insiste sur une collaboration étroite et continue avec l'équipe de réalisation et celle du Parc, à chaque étape de la production. Au lancement de chaque bon de commande, un point téléphonique ou en visio permettra de définir les modalités et le planning opérationnel.

Validation

La première version de la vidéo sera envoyée au référent du Parc et pourra faire l'objet d'autant d'allers-retours que nécessaire entre le maître d'ouvrage et le titulaire du marché pour des modifications avant validation.

Durée du marché

Le contrat sera conclu pour une période d'un an à compter de sa notification, renouvelable deux fois.

Budget prévisionnel annuel

Le budget prévisionnel est de 3 000 €TTC/an maximum.

Propriété intellectuelle, diffusion et droit d'exploitation

Le candidat cède l'intégralité de ses droits à la propriété intellectuelle de sa production. Le Syndicat mixte du Parc, en tant que commanditaire de l'œuvre, acquiert les droits du film produit.

Le titulaire du marché ne peut en aucun cas faire usage du film produit à titre onéreux.

Les images fournies par le titulaire devront être libres de droits. Le titulaire devra vérifier avant toute utilisation d'image que les droits nécessaires à la bonne exploitation de l'image sont acquittés auprès de son auteur et obtenir, le cas échéant, les autorisations de diffusion. De même, le prestataire vérifiera les autorisations nécessaires pour les prises de vues par drone ainsi que les droits d'exploitation des images réalisées.

Le Syndicat mixte du Parc agissant ici comme un producteur est également propriétaire de la diffusion du film produit et libre de sa reproduction dans le respect du droit moral de l'auteur, c'est-à-dire sans altération.

Droit à l'image et autorisation de vol

Le prestataire garantira au Parc naturel régional d'avoir obtenu toutes les autorisations, et droits divers nécessaires au tournage, montage et exploitation de chaque vidéo. On pourra noter plus particulièrement tous les droits à l'image des différentes personnes filmées, et ce, pour tous les usages voulus par le Parc Livradois-Forez, ainsi que les autorisations nécessaires pour le drone.

5. Critères de sélection des offres

Les critères de sélection de l'offre seront :

1. Compréhension des objectifs, valeur technique : 40%
2. Montant (prix) : 40%
3. Moyens mobilisés : 20%

Conformément aux dispositions de l'article R 2123-5 du code de la commande publique, le Syndicat mixte du Parc naturel régional pourra négocier avec les candidats ayant présenté une offre. Cette négociation pourra porter sur tous les éléments de l'offre, notamment le prix.

6. Pièces constitutives de la consultation

La présente lettre de consultation signée.

7. Montant de la prestation (à renseigner par l'entreprise)

Montant unitaire d'une capsule

Montant HT :

Taux de TVA :

Montant TTC :

La capsule vidéo sera commandée au fur et à mesure des besoins, grâce à des bons de commande qui préciseront la thématique retenue et le délai de livraison.

8. Délais de paiement et intérêts moratoires

Le paiement se fera sur présentation de la facture correspondante au bon de commande.

Les factures seront établies en un original et mandatées après certification du service fait. Ces factures sont à transmettre par voie dématérialisée sur la plate-forme Chorus Pro mise en ligne par la Direction Générale des Finances Publiques (ordonnance n° 2014-697 du 26 juin 2014).

Le délai de paiement est fixé à 30 jours à compter de la réception de la facture par la personne publique.

Le défaut de paiement dans le délai global précisé ci-dessus fait courir de plein droit des intérêts moratoires selon les modalités définies dans le décret n° 2008-1550 du 31 décembre 2008.

9. Acomptes

Il n'est pas prévu d'acompte.

10. Modalités de la consultation

Offre à remettre pour le **26 juin 2026** à 12h00 (dernier délai).

A l'adresse du Parc naturel régional ou sur place contre récépissé, aux bureaux du Parc de 8h30 à 12h30 et de 13h30 à 17h30 (fermeture le vendredi à 16h30) ou par mail à l'adresse suivante achat.public@parc-livradois-forez.org avec accusé de réception.

11. Délai de validité de l'offre :

Le délai de validité de l'offre est fixé à 90 jours à compter de la date limite de réception des offres.

12. Conflits d'intérêts

Le candidat individuel, ou chaque membre du groupement, déclare sur l'honneur ne pas entrer dans l'un des cas d'exclusion prévus aux articles L. 2141-1 à L. 2141-5 ou aux articles L. 2141-7 à L. 2141-10 du code de la commande publique*.

(*) Lorsqu'un opérateur économique est, au cours de la procédure de passation d'un marché, placé dans l'un

des cas d'exclusion mentionnés aux articles L. 2141-1 à L. 2141-5, aux articles L. 2141-7 à L. 2141-10 ou aux articles L. 2341-1 à L. 2341-3 du code de la commande publique, il informe sans délai l'acheteur de ce changement de situation.

Afin d'attester que le candidat individuel, ou chaque membre du groupement, n'est pas dans un de ces cas d'exclusion, cocher la case suivante :

DOCUMENTS REMIS PAR LE CANDIDAT A L'APPUI DE SON OFFRE

- Le présent document renseigné et signé
- Un document technique explicatif de l'offre, les moyens humains et techniques
- Références de l'entreprise dans ce domaine
- Un RIB
- Le devis détaillé pour un projet. Ce prix comprend l'intégralité des coûts.

Les prix sont fermes et définitifs.

Le.....

Signature et Cachet de l'entreprise

Le.....

Signature et Cachet du Président du Syndicat mixte
du Parc naturel régional Livradois-Forez